



CO'Met
ORLÉANS
MÉTR O P O L E

PA2 NOTICE

CO'MET – ORLÉANS METROPOLE – DOSSIER PA DU 15 SEPTEMBRE 2018



J JACQUES
F FERRIER
A ARCHITECTURE

Chaix & Morel et Associés
atelier d'architecture

POPULOUS™

agence **ter**
PAYSAGISTES URBANISTES

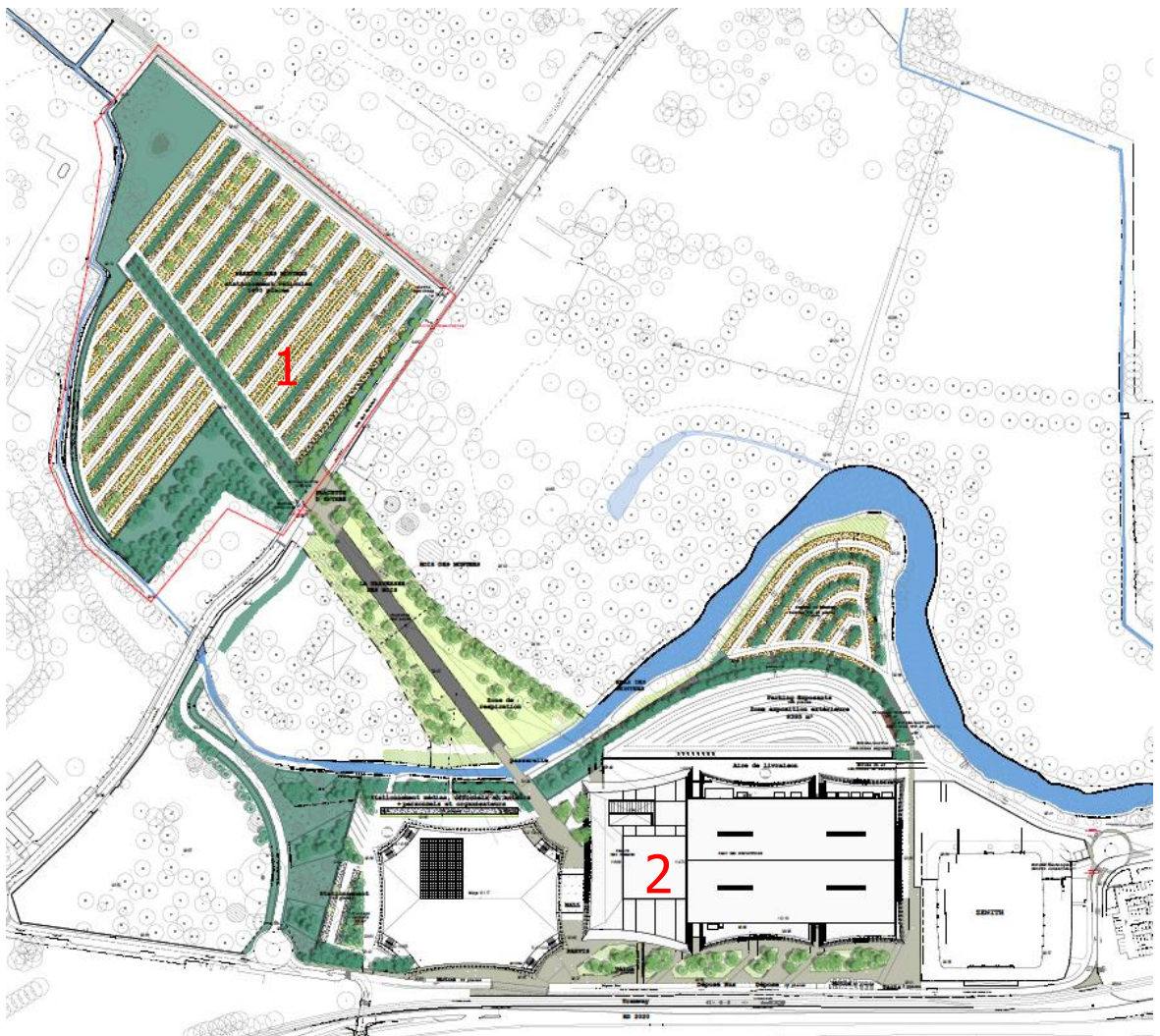
SOMMAIRE

1	UNE VISION D'ENSEMBLE	3
2	L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS INDIQUANT LES CONSTRUCTIONS, LA VEGETATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS	4
	Végétation et éléments paysagés existants	5
3	LE PROJET	6
3.1	Les aménagements prévus	6
	La composition générale du projet	6
	Le traitement de la végétation	7
	Aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé	7
3.2	Organisation et composition des aménagements nouveaux par rapport aux constructions ou paysages avoisinant	7
3.3	Les voies	7
3.4	Les accès	8
3.5	Les aménagements situés en limite de terrain	8

1 UNE VISION D'ENSEMBLE

Le projet faisant l'objet du présent Permis d'Aménager se nomme Parking des Montées. Il s'inscrit dans un projet plus global comprenant la réalisation d'une salle sportive et du Palais des Congrès et Parc des Expositions, à la place de l'actuel bâtiment. Ce projet global comprend également des aménagements piétonniers permettant, entre autres, l'accès aux équipements depuis le Parking des Montées.

1. Le parking des Montées
2. Les équipements et les aménagements extérieurs associés



Plan masse général du projet Co'Met

2 L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS INDIQUANT LES CONSTRUCTIONS, LA VEGETATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le site du projet se situe au sud de la Métropole, à environ 4 km du centre-ville d'Orléans.

Il est bordé au nord par un quartier résidentiel (logements individuels), au sud-est par des espaces boisés.

Il est desservi au sud est par la rue des Montées.

Le terrain ne comprend aucune construction.



Plan du terrain existant

Végétation et éléments paysagés existants

Le terrain comprend un parking déjà paysagé qui s'organise en alignements de végétaux, au rythme des emplacements de stationnement. Les circulations sont en stabilisé. Le revêtement est fortement dégradé.

Les végétaux présents sont les suivants : tilleul, saule, pin, cèdre, zelkova.



Photos du terrain existant

3 LE PROJET

3.1 Les aménagements prévus

Le projet ne comprend pas de construction nouvelle ; il consiste en la réalisation d'un parking paysagé. Il intègre une intervention minimale puisque le parking est déjà paysagé.

La composition générale du projet

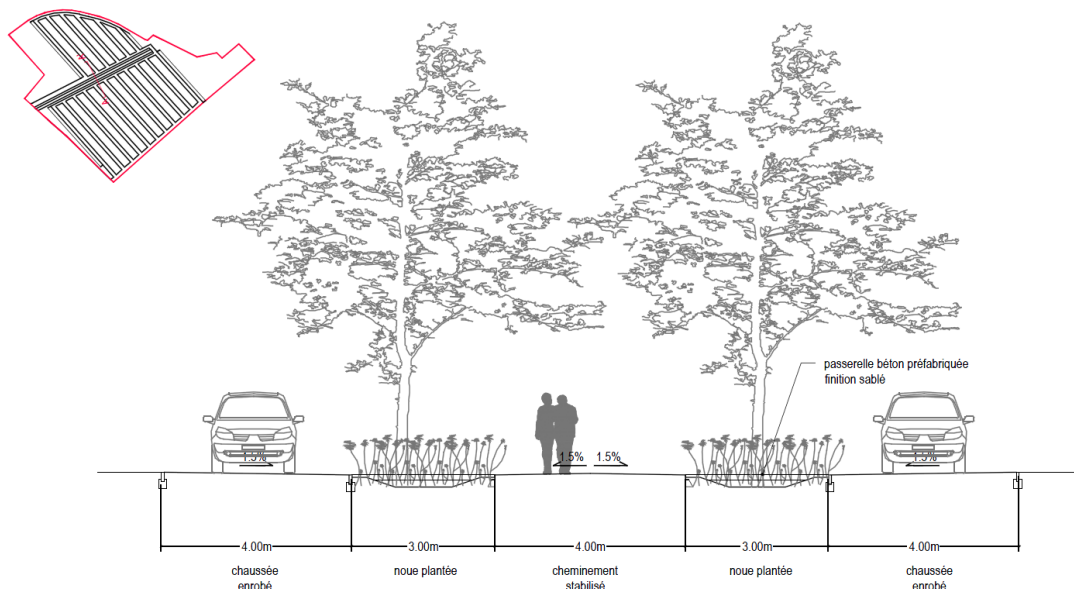
Le projet s'organise en deux espaces de stationnements pour les véhicules légers. Le parking est traversé d'est en ouest par un cheminement piéton en stabilisé renforcé, bordé par un alignement d'arbres et de noues. Ce cheminement converge vers la placette d'entrée du Co'Met, dans l'axe de l'allée centrale qui traverse le Bois des Montées. Cet accès dédié permet aux piétons de rejoindre les équipements du site.

Les deux ensembles de stationnements comprennent une circulation générale en enrobé, ainsi que des voies de desserte et des emplacements véhicules en sable calcaire. Les emplacements sont rythmés par des alignements d'arbres ou des noues plantées.

Aux abords du parking des Montées, les espaces périphériques sont également végétalisés.

Le parking comprend un accès véhicule depuis la rue des Montées (accès au nord). Il comprend une sortie véhicule dans la même rue des Montées (sortie au sud).

Le parking comprend 28 emplacements PMR, qui sont en revêtement enrobé.



Coupe sur le cheminement piéton

Le traitement de la végétation

Le projet comprend une double échelle de plantations : des alignements d'arbres et des noues plantées linéaires. Le projet permet de renforcer le rythme de plantation de l'actuel parking en complétant les noues et les alignements où cela est nécessaire, tout en respectant la cadence actuelle.

Il est primordial que cette vaste surface dédiée au stationnement garde son aspect très végétalisé, afin que pendant les périodes d'inutilisation, chacun puisse la lire comme une amplification du paysage du Bras des Montées.

En périphérie, des noues en décaissées contribuent au fonctionnement hydraulique du complexe et permettent d'assurer une mise à distance du parking avec les parcelles habitées mitoyennes.

Il existe une continuité paysagère entre le parking des Montées et celui du Méandre, assurée par le Bras des Montées.

Aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Le projet ne comprend aucune démolition.

Il comprend la suppression des arbres localisées en dehors des alignements principaux.

3.2 Organisation et composition des aménagements nouveaux par rapport aux constructions ou paysages avoisinant

En limites du terrain, le site est bordé par des clôtures extérieures qui s'inscrivent dans la continuité des murs et clôtures existantes. Les raccords aux murs existants seront traités avec soin.

En périphérie, les espaces plantés permettent d'assurer une mise à distance avec le quartier résidentiel. La végétation existante est conservée au maximum.

3.3 Les voies

Le parking des Montées comprend un espace de circulation général dédié aux véhicules, traité en enrobé. Les espaces de stationnement et les voies de desserte des places sont en sable calcaire. L'entrée sur la rue des Montées est gérée par un portail. La sortie sur la rue des Montées est également gérée par un portail.

Au centre du parking, le cheminement piéton est lui réalisé en stabilisé renforcé. Le cheminement piéton est bordé par deux noues et un alignement d'arbres. Les piétons traversent les noues en empruntant des passerelles.

3.4 Les accès

Le projet comprend un unique accès véhicule et une unique sortie véhicules pour le public. Ces deux accès se localisent le long de la rue des Montées et sont gérés par des portails double battant, dans la continuité des clôtures adjacentes.

Un accès piéton permet également au public de rejoindre les équipements depuis le parking. Ce dernier, qui débouche sur la placette, est en dehors des flux véhicules. Cet accès est géré par un portillon piéton, à double battant, également dans la continuité du traitement des clôtures adjacentes.

3.5 Les aménagements situés en limite de terrain

Des clôtures seront mises en œuvre sur tout le pourtour du parking. Il s'agit de clôtures standard, de 1,80 mètres de haut. Elles sont en acier thermolaqué, dans la continuité des clôtures du projet Co'Met adjacent. Les clôtures, portails et portillons auront une couleur uniforme sur tout le pourtour : gris foncé.



Référence de modèle pour la clôture standard

En limite de terrain la végétation existante est conservée au maximum pour assurer une insertion et une intégration du projet dans son environnement. De même la végétation permet une mise à distance avec les terrains environnants.

Deux portails véhicules et un portillon piéton, dans la continuité du traitement des clôtures (couleur et caractéristiques identiques), permettent l'accès du public au parking. De plus, deux autres portillons, toujours dans la continuité des clôtures, sont également mis en place pour l'accès et l'entretien des bassins.



Référence de portail et portillon de la continuité de la clôture standard